

225C0400
FR0000054470-FS0153

28 février 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 février 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 février 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement à cette date 13 057 788 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 9,10% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	12 892 262	9,86	12 892 262	9,98
Goldman Sachs Bank Europe	75 653	0,06	75 653	0,05
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	67 855	0,05	67 855	0,05
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	11 454	0,01	11 454	0,01
Goldman Sachs & Co. LLC	10 565	0,01	10 565	0,01
Total Goldman Sachs Group, Inc.	13 057 788	9,99	13 057 788	9,10

Ce franchissement de seuil résulte de l'expiration d'instruments financiers.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 10 621 066 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 9 960 066 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 461 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 21 mars 2025 et le 20 juin 2025, à des prix compris entre 12 € et 40 €.
- 200 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 20 juin 2025, à un prix unitaire de 10 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 130 763 964 actions représentant 143 544 083 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 821 186 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 753 509 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 42 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 8 décembre 2025 et le 21 février 2035 ;
 - 67 677 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 53 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 21 mars 2025 et 31 décembre 2030, à des prix compris entre 2,02 € et 35 €.
-